















Paris, le 24 mars 2021

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE NOS ENTREPRISES VITIVINICOLES DOIVENT ETRE SOUTENUS : LA RELANCE DU SECTEUR EN DEPEND!

La filière vitivinicole est soumise depuis fin 2019 à une succession de difficultés qui ne lui sont pas imputables : taxes américaines à l'export, crise sanitaire et fermeture de la restauration, brexit...

Dans ce contexte, les entreprises de la filière vitivinicole se projettent dans l'après-crise et continuent d'investir. La preuve en est le nombre et le montant des dossiers déposés dans le dernier appel à projet de FranceAgriMer pour les aides aux investissements vitivinicoles ou encore de la cadre du programme d'aide à la promotion sur les pays tiers.

Près de 550 M€ d'investissement sont prévus par 2200 entreprises. C'est une excellente nouvelle qui prouve le dynamisme de la filière et sa volonté de rebondir. Lors du Conseil Spécialisé de FranceAgriMer de ce jour, le Commissaire du gouvernement a annoncé que le montant de subvention budgété dans le cadre du programme d'aide vitivinicole (180 millions d'euros) ne permet pas à ce stade de prendre en compte tous les dossiers. Pour rappel, ce programme est financé intégralement par l'enveloppe du programme national d'aide vin, c'est-à-dire sur des crédits communautaires, enveloppe en outre que la filière a fait le choix d'allouer entièrement à des mesures structurantes.

Alors que le gouvernement débloque des milliards d'euros pour un plan de relance de l'économie et incite les entreprises à se projeter et à espérer dans l'avenir, il n'est pas envisageable qu'il n'accompagne pas la filière en modifiant le plafond de l'enveloppe pour soutenir l'ensemble des entreprises dans leur dynamique positive.

L'enveloppe des aides aux investissements doit être portée à la hauteur des demandes éligibles. Le programme national d'aide étant financé sur crédits européens, cela ne coûte pas un euro à l'Etat.

Messieurs les Ministres, donnez un avenir à notre filière!

## Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97 Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80 Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN / 01.42.65.86.16 / 07.86.22.90.67

FNSEA: Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17 UMVIN: Nathalie Costa /06 37 32 90 12 CNIV: Jérôme AGOSTINI /01 53 29 92 80